## Acte Certifié exécutoire

Envoi: 12/10/2009

Réception par le Prefet : 12/10/2009

Publication: 16/10/2009

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Cher du Service Administratif de l'Assemblée

**N°** CP-2009-13-6-2 **Séance du** vendredi 9 octobre 2009



## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

## CONVENTION D'ECHANGE DE DONNEES GEOGRAPHIQUES ENTRE LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS DES ENVIRONS DE COLMAR (SITREC) ET LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- valide et autorise le Président du Conseil Général à signer la convention d'échanges de données géographiques, jointe en annexe 1 au rapport, avec le Syndicat Intercommunal des Transports des Environs de Colmar.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions